

CONFERENCE NATIONALE SOVERAINE

REPUBLIQUE TOGOLAISE

s/c HOTEL DU 2 FEVRIER
B. P. 131 LOME - TOGO
Tél. (228) 21 - 00 - 03 Téléfax (228) 21 - 62 - 66

RAPPORT N° 17 : SEANCE DU LUNDI 29 JUILLET 1991

L'an mil neuf cent quatre vingt onze et le vingt neuf juillet ;
La Conférence Nationale a ouvert sa séance à
15 heures 05 minutes.

Après une minute de recueillement et l'exécution de l'hymne national, l'assemblée fut informée des nouvelles dispositions prises pour améliorer la gestion du temps et la prise de parole.

L'ordre du jour fut ensuite proposé et adopté. Il comprenait cinq points :

- 1° Rapport de la séance du 27 juillet 1991,
- 2° Mise en place des commissions,
 - a) Commissions instituées par l'Acte N° 3
 - b) Commissions spécialisées statutaires
- 3° Problèmes relatifs à la rentrée du 5 août 1991,
- 4° Suite des communications,
- 5° Divers,
 - a) Droits de réponse
 - b) Lecture de certaines lettres
 - c) Autres.

Après la lecture et l'adoption du rapport N° 16 de la séance du 27 juillet 1991, le second point de l'ordre du jour fut abordé. Une liste de 39 noms de volontaires pour la Commission spéciale et une autre de 20 noms pour la Commission ad hoc furent remises respectivement à Messieurs Tchabouré GOGUE et Roger GRUNITZKY.

Les personnes inscrites dans ces commissions furent invitées à se concerter en vue de réduire l'effectif de leurs groupes et d'organiser le travail à eux confié.

Une décision du Présidium relative aux modalités d'élection du bureau provisoire des commissions fut ensuite communiquée à l'assemblée.

Au troisième point de l'ordre du jour, ce fut Monsieur Norbert GBIKPI-BENISSAN qui prit le premier la parole au nom du collectif des cinq syndicats engagés dans la grève des enseignants des 1er, 2ème et 3ème Degrés. Il rappela que leur cahier de doléances définissait une plate-forme comportant d'une part des revendications urgentes, d'autre part des revendications à court et moyen terme. Les négociations, selon Monsieur GBIKPI-BENISSAN, achoppent sur un certain nombre de revendications urgentes :

- d'abord, le logement des enseignants qui devrait être gratuit selon le texte de la Réforme de 1975 et pour lequel, les enseignants demandent une indemnité de 20 000 F. Ces derniers se sont vus proposer une somme qui ne serait pas inférieure à 5 000 FCFA, proposition que le Ministre des Finances déclarera ignorer.

- ensuite, le problème extrêmement important de l'intégration des vacataires qui constituent 70 % du corps enseignant du Troisième Degré ;

- enfin, la question de la parité des salaires réclamée par les enseignants du privé confessionnel.

Monsieur GBIKPI-BENISSAN a informé l'assemblée que les négociations sont en cours et trouveront leur dénouement le mercredi 31 juillet 1991.

Monsieur Amelavi AMELA, Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, affirmant qu'il avait déjà fait tout

ce qui était en son pouvoir, a invité la Conférence Nationale à se pencher sur le problème des enseignants dont les revendications sont justifiées. Il a conclu son intervention par un appel aux enseignants leur demandant de reprendre les cours le 5 août, les négociations n'étant pas rompues.

Ce fut ensuite Monsieur ALIPUI, Ministre de l'Economie et des Finances qui prit la parole pour énumérer les principes qui ont guidé les négociations pour les très nombreuses revendications des travailleurs depuis le mois de mars 1991 : d'une part, ne pas mener de négociation trop sectorielle en ce qui concerne les fonctionnaires et d'autre part, considérer ce qui est spécifique à chaque corps en vue d'améliorer ses conditions de travail. Le Ministre de l'Economie et des Finances a indiqué le montant des dépenses supplémentaires qui doit occasionner ce qui est déjà accordé aux enseignants en grève et a rappelé la proposition émise par son Ministère quant aux indemnités de logement : attendre que le bilan de la Réforme de 1975 soit effectué préalablement à tout accord. Il a enfin fait remarquer à l'assemblée que le Gouvernement qui finit sa mission ne pouvait pas véritablement s'engager.

Du long débat qui a suivi ces trois interventions se dégagent les points suivants :

- aucun intervenant n'a indiqué clairement si la rentrée aurait lieu effectivement le 5 août prochain ou pas,
- il est nécessaire de clarifier le problème des enseignants du confessionnel en prenant contact avec les responsables administratifs et syndicaux de cet ordre d'enseignement,
- il y a lieu de s'interroger sur les priorités dans le budget de l'Etat notamment sur les dépenses en armements,
- il faudrait demander à des délégués de la Conférence Nationale de se joindre aux deux parties, syndicats et Ministères pour les négociations en cours.

La dernière intervention avant la pause a été celle du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle qui a fait remarquer que le cadre de la Conférence Nationale se prêtait difficilement à la résolution d'un problème aussi complexe et indiqué qu'il vaudrait mieux attendre les Etats Généraux de l'Education pour cela. Il a donc lancé un appel aux enseignants pour qu'ils reprennent les cours dans les meilleurs délais.

Le débat reprit après la pause qui eut lieu de 17 heures 30 minutes à 17 heures 50 minutes. Le consensus se dégagait autour de la nécessité de former une commission au sein de la Conférence Nationale, commission qui assisterait les deux parties au cours des négociations et qui viendrait rendre compte des résultats à la Conférence Nationale. De plus, les enseignants ont été invités à reprendre les cours le 5 août prochain et il a été demandé à la Conférence de lancer un appel aux travailleurs pour qu'aucune grève ne soit déclenchée jusqu'à la fin de ses travaux.

Il faut noter qu'au cours des discussions qui se sont poursuivies, le Ministre de l'Economie et des Finances a eu à s'expliquer sur la sortie des dix voitures Mercedes Benz du territoire national. Il a précisé que ces voitures étaient destinées à aider le Gouvernement Ivoirien en vue de l'organisation du mini sommet de Yamoussoukro sur le Libéria.

La liste des communications s'est ouverte ce jour avec celle de Monsieur MIVEDOR, Secrétaire Général du RPT nouveau.

Celui-ci a tout d'abord essayé d'expliquer les causes du tribalisme au Togo, mal qui aurait ses racines profondes dans les pratiques coloniales.

Il a ensuite essayé de démontrer à l'assemblée comment le monopartisme était devenu à une époque donnée, la seule issue pour les pays africains. Ce monopartisme avait déjà fait son

apparition sous la première République, dira l'orateur. Il a également tenté d'expliquer les raisons qui ont justifié l'arrivée et la pérennisation au pouvoir des militaires.

Selon l'intervenant, EYADEMA est arrivé au pouvoir par la volonté du peuple togolais qui l'a réclamé, et s'il y est demeuré, c'est également par la volonté du peuple qui ne voulait plus du multipartisme qui a été source de haine, d'animosité, de brimades, d'injustice et de vengeance. C'est pour ces raisons que non seulement le peuple aurait toujours, par des manifestations, refusé le départ de EYADEMA, mais également qu'en 1969, le RPT aurait reçu l'assentiment de tous les Togolais.

Faisant un bilan du RPT, l'intervenant a dit qu'il a été un vaste mouvement ouvert à tous, qu'il a regroupé toutes les différentes couches de notre population, réalisé l'unité de l'armée et son intégration à la Nation. L'intervenant a également fait remarquer que le RPT qui est une des pierres pour la construction du Togo nouveau a toujours pensé au multipartisme depuis sa création. Monsieur MIVEDOR a enfin livré à l'assemblée son expérience politique personnelle qui l'a conduit au Mali après les événements du 21 novembre 1966, pays d'où il reviendra après le coup d'Etat du 13 janvier 1967.

La parole devait aller ensuite à Madame Lydia ADANLETE, porte-parole du Front des Associations des Femmes Commerçantes pour le renouveau (FAFCR).

Après un bref aperçu sur son association, l'intervenant a précisé que, contrairement à ce que l'on a pensé, il a toujours existé au Togo des femmes contestataires même si celles-ci sont demeurées silencieuses. La preuve en est la marche pacifique du 15 mars 1991 par laquelle les femmes ont posé l'acte final d'un jeu qui a trop duré. Après avoir rendu hommage aux femmes pour cet acte de courage, l'orateur a soulevé le problème des femmes sinistrées qui ont perdu leurs marchandises dans l'incendie du marché de Lomé du 22 au 23 mars 1987 et qui n'ont jamais été indemnisées jusqu'à ce jour. L'intervenant a déploré l'état de

délabrement et d'insalubrité des marchés de la capitale, marchés qui génèrent beaucoup de recettes pour la Mairie qui ne daigne pas leur apporter le soin nécessaire. Le FAFCR s'est également élevé contre l'augmentation de la TGA et fait des propositions de solutions parmi lesquelles l'amélioration de l'environnement et de la sécurité des marchés, la création d'une commission pour réfléchir à l'utilisation du marché Maman N'DANIDA à débaptiser marché de Hédzranawoé, l'ouverture des marchés lors des visites officielles de Chefs d'Etat, la baisse du taux de la TGA...

La troisième communication de la soirée fut celle de Monsieur Gilchrist OLYMPIO. Celui-ci, dans l'introduction de son exposé, a mis l'accent sur le fait que rien ne peut étouffer la force de l'esprit et la volonté d'un peuple qui lutte pour sa liberté. Il a salué le courage et la vaillance de la jeunesse togolaise, a rendu hommage à ceux qui ont payé de leur vie et de leur sang l'avènement de la démocratie et souhaité que la Terre de nos Aïeux ne connaisse plus jamais les atrocités de ces 25 dernières années. L'intervenant a ensuite salué le rôle de la presse privée et montré comment depuis le 13 janvier 1963 notre pays a été plongé dans les ténèbres. Pour ce faire, il a relevé les échecs du Parti unique dans tous les domaines :

- dans le domaine politique, ce sont les violations des Droits de l'Homme, le despotisme, la dépersonnalisation, la corruption.
- sur le plan économique, c'est la mauvaise gestion, la chute des prix agricoles, la dette extérieure excessive, le passage sous le joug du FMI, la fuite des cerveaux, le chômage.
- sur le plan social, la misère, la délinquance et la mendicité d'environ 25 % de la population. A la suite de cette analyse, l'orateur a qualifié le monopartisme de faillite totale. Il va ensuite exposer ses vues sur la nouvelle organisation de la société togolaise, qui doit être une société à démocratie pluraliste avec une alternance normale au pouvoir, un régime présidentiel avec un mandat de 4 ans renouvelable une seule

fois ; un Togo où le militaire sera un citoyen à part entière et non un épouvantail pour ses frères.

En ce qui concerne les Institutions de la Transition, l'orateur pense que le Premier Ministre devra avoir toute la réalité du pouvoir exécutif.

Sur le plan économique, une nouvelle société basée sur le libéralisme et la transparence économiques doit s'atteler à résoudre les problèmes des producteurs agricoles, de la fiscalité, de la dette extérieure et de l'autosuffisance alimentaire en prenant pour base la décentralisation poussée, la coopération sous-régionale, la création des petites et moyennes entreprises, etc.

Enfin l'intervenant a insisté sur la nécessité d'intégrer les diversités ethniques qu'il a considérées comme des richesses naturelles au développement économique.

Après la pause à 20 heures 07 minutes, la séance devait reprendre à 20 heures 44 minutes avec la communication du Mouvement des Croyants pour l'Égalité et la Paix (MOCEP) représenté par Monsieur LAWSON Charles Adodo.

Après avoir rappelé l'aspiration de l'humanité à bâtir une société paisible malgré les conflits et la violence, le MOCEP a relevé, à travers une analyse de l'histoire politique du Togo, la déception du pays pendant la colonisation, l'espérance née de l'indépendance et déçue par la mort de S. OLYMPIO, l'échec de la politique de réconciliation de Monsieur GRUNITZKY et l'arrivée au pouvoir d'EYADEMA avec le RPT.

Dans cette dernière rubrique, l'orateur a montré comment EYADEMA n'a jamais appliqué les principes directeurs du RPT contenus dans le Livre Vert, et appelé le Chef de l'État à la repentance, à la restitution des biens illégalement amassés, conditions indispensables au pardon et à la réconciliation. L'intervenant a ensuite insisté sur la solidarité qui existait entre les peuples

togolais avant l'avènement du Parti unique qui les a divisés. Il a également dénoncé la confiscation de la liberté religieuse, exigé la restitution des biens saisis sur les sectes religieuses et la proclamation par la Conférence de la liberté religieuse. Cette communication se terminera par une série de propositions sur les changements à effectuer dans notre pays.

La parole devait revenir ensuite à Monsieur LOCOH-DONOU Messan, porte-parole de l'Union Togolaise des Professions Libérales (UTPL). Celui-ci, après avoir rendu hommage aux avocats togolais et présenté l'UTPL, a relevé les problèmes spécifiques qui se posent aux professions libérales et qui sont, entre autres, les lenteurs administratives, la mauvaise organisation et surtout l'usage de la fiscalité à des fins de répression politique. Insistant sur les impératifs que constituent dans chaque société, se nourrir, se loger et se déplacer, l'orateur a mis l'accent sur la nécessité de créer des commissions spéciales pour résoudre les problèmes qui se posent dans ces domaines. Il a souhaité également la création des commissions pour le développement du secteur privé et une sous-commission pour les problèmes de lotissement. Il a demandé au nom des notaires l'instauration des règles de droit simples et leur bonne application de même que la modification du décret foncier de 1906.

L'intervenant a enfin fait un témoignage personnel où il a révélé les dessous du fonctionnement arbitraire des structures du RPT qui prennent en otage les citoyens soumis aux intimidations et brimades de toute sorte en vue de leur imposer la vérité du parti.

La dernière communication a été celle du Docteur HOUNLEDE Emmanuel, représentant le Regroupement des Associations Indépendantes et Démocratiques (RAID). Après avoir rendu hommage à ceux qui sont morts pour que naisse la démocratie, le RAID a relevé les divers maux dont souffre actuellement notre économie, problèmes créés non seulement par la gestion du RPT, mais aussi par les dérapages qui seraient

provoqués par l'Opposition qui a été selon le RAID, à la base des grèves, des casses, de l'insécurité et de la montée de la violence. L'intervenant a également reconnu que certains de ces mouvements sont justifiés par des revendications raisonnables provoquées par les arrogances des barons et leur refus d'associer les citoyens à la gestion du bien public. Il a déploré la menace qui pèse sur l'unité nationale et la perte de la confiance dans notre pays par les investisseurs et institutions monétaires internationaux. Après avoir appelé au dialogue et à la réconciliation, le Docteur HOUNLEDE a présenté le profil du RAID et sa conception de la Conférence Nationale qui rappelle, selon l'orateur, les coups d'Etat et qui ne saurait donc constituer une base solide pour la démocratie. Il a enfin rappelé le mouvement de contestation de certains étudiants le 5 juin 1975 et précisé que si le mensonge et la malhonnêteté intellectuelle n'étaient pas cultivés par l'entourage du Président de la République, les choses n'en seraient pas là aujourd'hui.

Après cette communication, le dernier point de l'ordre du jour, fait de divers, fut abordé.

A ce titre, la parole fut d'abord donnée à Monsieur ABDOULAYE Souleymane, rapporteur de la commission ad hoc chargée de l'étude des offres en vue de la désignation d'un auditeur qui contrôlerait la gestion du budget de la Conférence Nationale.

A la suite des travaux de la commission, le cabinet FICAO a été choisi comme auditeur parmi un groupe de quatre cabinets.

Il fut donné ensuite lecture de la lettre de la famille du Capitaine LARE Monitché, lettre par laquelle celle-ci a tenu à souligner le caractère naturel de la mort de ce dernier. Cette lettre a été corroborée par certaines autres informations du Ministre de l'Intérieur qui a remis au Présidium un rapport médical. Une autre lettre lue à l'assemblée, portait à la connaissance de celle-ci, la destruction par certaines populations du patrimoine forestier national.

A la suite de cette information, le Président a lancé un appel à la cessation de ces actes regrettables et demandé également aux délégués d'avoir de la patience pour écouter tous les orateurs quels que soient les propos qu'ils tiennent.

Une information selon laquelle des affrontements entre Kabyé et certaines populations se poursuivaient, a été démentie par une autre du Ministre de l'Intérieur qui a fait remarquer que le calme était revenu dans les endroits où il y avait des affrontements. Le Président saisira, une fois encore, l'occasion pour lancer un appel à la fraternité à tous les Togolais. Les interventions seront clôturées par la lecture de deux lettres, une des cadres de l'Oti et l'autre du Monde Rural de la même préfecture qui ont confirmé les faits relatés par le délégué du Monde Rural Oti, faits qui mettaient en cause Messieurs AGBETIAFA et KORTHO.

La séance sera levée à 22 heures 37 minutes après la minute de recueillement.

Fait à Lomé le 30 juillet 1991

Le Rapporteur Général,

Me Jean Yaovi DEGLI